

FISCOGEST S.à.r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1. DESCRIPTION DES SERVICES

- 1.1** Fiscogest Sàrl s'engage au profit du Client, à effectuer toutes les prestations de services dans le domaine comptable et fiscal. (les « **Prestations** »)
- 1.2** Le détail des missions confiées à Fiscogest Sàrl peut être amplement défini dans la convention pour la comptabilité séparée signée avec le Client.
- 1.3** La signature de la convention de comptabilité vaut contrat.

Article 2. OBLIGATIONS DE FISCOGEST SÀRL

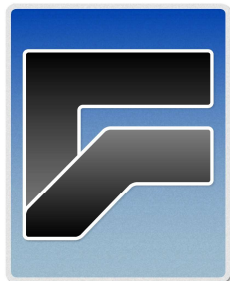
- 2.1** En fournissant les Prestations, Fiscogest Sàrl agira de manière indépendante.
- 2.2** En fournissant les Prestations, Fiscogest Sàrl n'agira d'aucune manière qui, d'après lui pourrait être contraire à la loi ou à tout autre règlement ; ou augmenterait potentiellement le risque de poursuites ou d'autres sanctions de quelque nature que ce soit dans quelque juridiction que ce soit.

Article 3. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 3.1** Le Client s'engage à soutenir Fiscogest Sàrl dans l'exécution des Prestations en fournissant les ressources et les documents nécessaires à l'exécution de ces Prestations.
- 3.2** Dans l'exécution du présent Contrat, Fiscogest Sàrl s'appuiera sur les documents, informations, et les données fournis par le Client, ou tout tiers mandaté, selon le cas.

Article 4. PRIX ET PAIEMENT

- 4.1** Les prix des Services sont indiqués en EUR et hors TVA.
- 4.2** Les Services sont, selon le cas, facturés à un prix fixe ou sur base d'un taux horaire en fonction du temps passé.



FISCOGEST S.à.r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

4.3 Les prix renseignés dans la convention de comptabilité ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans cette convention, à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si d'autres travaux ou prestations sont commandés par le Client, ils seront facturés en supplément au taux horaire.

4.4 Toutes les factures devront être payées dans les 30 jours suivant leur réception (la « **Date d'échéance** »). Les retards de paiement (plus de 15 jours à compter de la date d'échéance) sont soumis à la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard. En cas de défaut de paiement, Fiscogest Sàrl se réserve, après mise en demeure, la possibilité de suspendre l'exécution du contrat et réclamer la restitution des prestations fournies au Client.

Article 5. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

5.1 Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle (dol), Fiscogest Sàrl ne pourra être tenu responsable en raison d'un acte ou d'une omission lié(e) de quelque façon que ce soit au présentes Conditions générales.

5.2 Le client s'engage à indemniser Fiscogest Sàrl à l'égard, mais sans s'y limiter, de toute réclamation, poursuite, action, dommage, responsabilité, frais de justice, etc. intentés à son encontre ou celle de ses actionnaires, pour les actes commis par le Client.

Article 6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Sauf si la loi ou toute autorité légale, gouvernementale ou réglementaire l'exige ou dans l'exercice de ses fonctions en exécution du présent Contrat, Fiscogest Sàrl ne devra divulguer aucune information relative aux affaires du Client à toute personne non autorisée par le Client à recevoir cette information. Si la loi l'autorise, Fiscogest Sàrl informera le Client dès réception d'une demande de divulgation de ces informations.

6.2 Après la rupture du contrat, les dispositions du présent article resteront pleinement en vigueur *ad vitam aeternam*.

Article 7. FIN DU CONTRAT

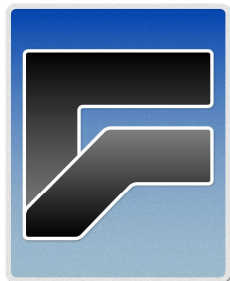
7.1 Le contrat se résilie :

- par le Client à tout moment, avec un préavis d'un mois, sous réserve d'une décision valable prise par les administrateurs ou les gérants du Client et notifiée par courrier électronique ou courrier recommandé avec accusé de réception à Fiscogest Sàrl.
- par Fiscogest Sàrl à tout moment, avec un préavis de quinze (15) jours, notifié par courrier électronique ou courrier recommandé avec accusé de réception.

Fiscogest sàrl | 121 – 127 av. de Luxembourg | L-4940 Bascharage | T : 26 65 76 - 1 | Fax : 26 65 76 - 50

E : contact@fiscogest.lu | Internet : www.fiscogest.lu

Matricule : 2007 2431 031 | R.C.S. Luxembourg B 129.532 | N° de T.V.A. intracommunautaire : LU21911485



FISCOGEST S.à.r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

7.2 Fiscogest Sàrl a le droit de recevoir tous les honoraires, débours et autres dépenses échus jusqu'à la date de cette résiliation.

7.3 Sans préjudice de l'obtention de dommages et intérêts, une des parties peut résoudre le contrat, après mise en demeure et sans passer préalablement devant le juge, dès que l'autre partie commet une violation substantielle du contrat, une faute lourde ou un dol.

7.4 En cas de non-paiement des factures à l'échéance, Fiscogest Sàrl peut résoudre le contrat.

Article 8. LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

8.1 Les présentes Conditions générales sont régies par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et doit être interprété conformément à celui-ci.

8.2 Les différends qui viendraient à se produire seront portés devant les tribunaux de Luxembourg, auxquels il est attribué compétence exclusive.

Article 9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

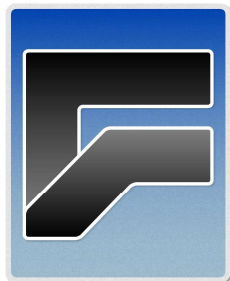
9.1 Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, le « **RGPD** »). Le présent article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Fiscogest Sàrl (le « **Sous-traitant** ») s'engage à effectuer pour le compte du client (le « **Responsable de Traitement** ») les opérations de traitement de données à caractère personnel.

9.2 Fiscogest Sàrl est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) ou réaliser la ou les finalité(s) suivante(s) :

- Gestion administrative,
- Gestion de la comptabilité (p. ex. déclaration d'impôt, établissement du bilan, ...),
- Gestion des salaires,
- Gestion juridique.

Les données à caractère personnel traitées, mais non limitées, sont :

- Données d'identification (p. ex. nom, adresse, civilité, nationalités, sexe, ...),
- Données professionnelles (p. ex. profession, adresse e-mail, numéro de téléphone, ...),
- Données financières (p. ex. numéro de compte bancaire, certificat de rémunération, ...),
- Documents d'identification (p. ex. carte d'identité, casier judiciaire, carte de sécurité sociale, ...).



FISCOGEST S.à.r.l.

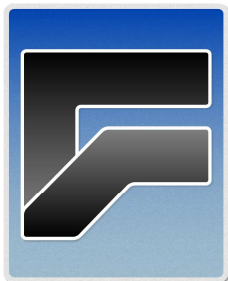
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Les catégories de personnes concernées sont les administrateurs, les actionnaires et les salariés du Responsable de Traitement.

9.3 Le traitement des Données Personnelles est prévu pour la durée du Contrat. Le traitement prend fin en même temps que le Contrat. Cependant, la confidentialité reste d'application après la fin du Contrat.

9.4 Fiscogest Sàrl s'engage à :

- a) ne traiter que les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Responsable du Traitement,
- b) ce que seules les données à caractère personnel qui sont strictement indispensables aux fins décrites au §3 peuvent être traitées par Fiscogest Sàrl. Le traitement des données concernées ainsi que le mode de mise à disposition doivent toujours être organisés de manière sécurisée,
- c) offrir des garanties suffisantes vis-à-vis de la protection de la vie privée,
- d) ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. La confidentialité reste de mise après le transfert ou l'expiration du Contrat,
- e) prendre toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD (« **sécurité du traitement** »),
- f) tenir compte de la nature du traitement, aider le Responsable du Traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du RGPD,
- g) aider le Responsable du Traitement à garantir le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD (sécurité du traitement, notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel, communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel, analyse d'impact relative à la protection des données et consultation préalable) compte tenu de la nature du traitement et des informations à la disposition de Fiscogest Sàrl,
- h) mettre à la disposition du Responsable du Traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues au présent article et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Responsable du Traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.



FISCOGEST S.à.r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

9.5 Pour l'exécution pratique, le client accepte que Fiscogest Sàrl sous-traite certaines missions à des tiers (ci-après, le « **Sous-Traitant Ultérieur** ». Fiscogest Sàrl recrute toujours un Sous-Traitant Ultérieur lui imposant des obligations de protection de données identiques ou au moins équivalentes aux obligations qui ont été imposées à Fiscogest Sàrl dans les présentes Conditions générales. Si le Sous-Traitant Ultérieur ne parvient pas à remplir son obligation de protection des données en vertu d'un tel contrat écrit, Fiscogest Sàrl restera entièrement responsable vis-à-vis du Responsable du Traitement pour le respect de ces obligations. Le fait que Fiscogest Sàrl confie ses engagements en tout ou partie à des tiers ne le dégage pas de sa responsabilité vis-à-vis du Responsable du Traitement. Ce dernier ne reconnaît aucune relation contractuelle avec ces tiers.

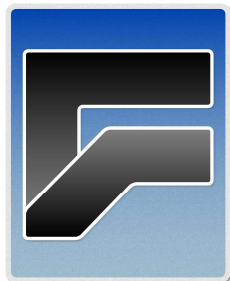
9.6 Les parties prennent des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité approprié. Compte tenu de l'état de la technique, des frais d'exécutions, ainsi que de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et les libertés des personnes, les parties prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Fiscogest Sàrl sécurisera en particulier les données à caractère personnel contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

9.7 Il appartient au Responsable de Traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données. Si Fiscogest Sàrl, en exécution du présent contrat, collecte directement des données à caractère personnel auprès des personnes concernées et enregistre ces données, il devra respecter les dispositions de l'article 13 du RGPD et informer les personnes concernées.

9.8 Le Responsable de Traitement s'engage à :

- a) fournir les données visées au §3,
- b) documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par Fiscogest Sàrl,
- c) veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD,
- d) superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du Sous-Traitant.

9.9 Fiscogest Sàrl notifie au Responsable de Traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai raisonnable après en avoir pris connaissance par courrier électronique. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement, si nécessaire, de notifier cette violation dans les meilleurs délais à l'autorité de contrôle compétente et/ou aux personnes concernées.



FISCOGEST S.à.r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

9.10 Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, Fiscogest Sàrl s'engage à renvoyer toutes les données à caractère personnel au Responsable de Traitement. Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de Fiscogest Sàrl.

9.11 Fiscogest Sàrl est responsable du dommage résultant du non-respect des présentes conditions ainsi que des prescriptions applicables en vertu de la loi sur la vie privée relative à la protection des données à caractère personnel, sans préjudice de la responsabilité en vertu d'autres règles, pour autant que cela découle de son activité. Fiscogest Sàrl ne sera en aucun cas responsable du dommage résultant d'instructions du Responsable du Traitement. Si le Responsable du Traitement est interpellé par une personne concernée en vue de l'indemnisation d'un dommage, Fiscogest Sàrl sera joint à la procédure. Si le Responsable du Traitement est tenu pour responsable, il peut se retourner contre Fiscogest Sàrl si celui-ci a personnellement failli dans le respect de ses obligations légales et contractuelles.

9.12 Le Responsable de Traitement communique le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles chez Fiscogest Sàrl, le Client peut écrire à l'adresse suivante : rdg@fiscogest.lu